

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/IFSC/W/15
29 juin 2006

(06-3137)

Comité directeur du Cadre intégré

UN CADRE INTÉGRÉ RENFORCÉ

Rapport du Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé, y compris les recommandations

La communication ci-après, datée du 19 juin 2006, est distribuée à la demande du Président de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé. Elle contient le rapport du Président et les recommandations de l'Équipe spéciale.

1. Bref historique du Cadre intégré

La première Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue en 1996, a reconnu que les pays les moins avancés (PMA) avaient des difficultés à s'intégrer dans l'économie mondiale. Il en est résulté l'adoption du Plan d'action de l'OMC pour les pays les moins avancés. L'année suivante, l'OMC a convoqué une réunion de haut niveau pour examiner les besoins spécifiques des PMA et formuler un programme destiné à renforcer leurs capacités commerciales, y compris en matière d'offre et d'accès aux marchés. Le résultat de cette réunion a pris le nom de "Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA", ou "CI" en abrégé.

Le principal objectif du CI était d'améliorer la capacité des PMA de formuler, négocier et mettre en œuvre des politiques commerciales, de façon qu'ils puissent s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral et saisir les possibilités de marché qu'il offre. Six grandes organisations multilatérales ont offert de soutenir le CI: la Banque mondiale, le Centre du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Les réalisations accomplies au titre du CI durant les premières années ont été modestes, puisqu'une poignée de PMA seulement ont pu tirer parti de l'initiative. Lorsque les six organisations se sont réunies en 2000 pour faire le point, elles ont adopté plusieurs recommandations et mis en œuvre des changements institutionnels afin de rendre le CI plus efficace. Deux objectifs principaux ont été formulés pour le remanier: premièrement intégrer le commerce dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) ou les plans de développement similaires des PMA; et, deuxièmement, contribuer à la fourniture coordonnée de l'assistance technique liée au commerce.

Une nouvelle structure tripartite de direction et de gestion a été établie pour que le CI soit davantage piloté par les pays et mieux coordonné. La structure remaniée, qui est toujours en place, comprend les éléments suivants:

- le Comité directeur du CI (CDCI), composé des six organisations participantes et de représentants des PMA et des donateurs. Tous les Membres de l'OMC et les

observateurs peuvent y participer. Le Comité a pour fonctions principales de superviser le CI, de fixer les orientations et d'évaluer les progrès accomplis;

- le Groupe de travail du CI (GTIC), composé des six organisations participantes, de deux PMA et de deux donateurs. Il a pour fonctions principales la gestion générale du CI, le suivi de la mise en œuvre et la supervision du Fonds d'affectation spéciale;
- le secrétariat du CI, situé au Secrétariat de l'OMC et dont le personnel est constitué de fonctionnaires de ce dernier. Il est chargé de la gestion quotidienne du CI;
- le Fonds d'affectation spéciale pour le CI, géré par le PNUD et financé par divers donateurs.

Le CI a été restructuré autour de deux "guichets" de financement:

- o le guichet 1, destiné à financer les études diagnostiques sur l'intégration du commerce (EDIC) (300 000 dollars EU par pays) et à renforcer les structures à l'intérieur des pays (38 000 dollars EU par pays);
- o le guichet 2, destiné à financer les projets prioritaires de renforcement des capacités indiqués dans les matrices d'action des EDIC (1 million de dollars EU par pays).

Au niveau des pays, la fourniture du CI a été structurée autour de divers processus et centres de responsabilités qui sont entre autres les suivants:

- le Comité directeur national, composé de représentants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Il a pour fonctions principales d'assurer la coordination et l'orientation générales du CI à l'intérieur du pays, de suivre les progrès et d'aider à intégrer le commerce dans le DSRP;
- le point de coordination national, qui est habituellement un haut fonctionnaire du Ministère du commerce ou d'un autre ministère économique essentiel. Il a pour fonctions principales de coordonner le processus du CI, de renforcer la sensibilisation et d'entretenir une liaison étroite avec les donateurs;
- le Facilitateur du CI, qui est un représentant de la communauté locale des donateurs. Il a pour fonctions principales de coordonner les activités entre les donateurs et le gouvernement, d'aider ce dernier à élaborer un programme de travail et d'assurer la liaison avec les sièges des donateurs;
- le Comité local chargé d'approuver les projets, composé de divers représentants du gouvernement, du secteur privé, de la société civile, des organisations participantes, du point de coordination national et du Facilitateur du CI. Il a pour fonction principale d'approuver les projets en vue du financement au titre du guichet 2.

Une quarantaine d'EDIC ont été réalisées jusqu'à présent ou sont dans la filière. Ces diagnostics comprennent une évaluation complète des obstacles au commerce et traitent normalement des sujets suivants: accès aux marchés, politique commerciale, transports, facilitation des échanges, études sectorielles et cadre pour l'investissement, ainsi que la situation macro-économique générale, et incluent une évaluation des institutions. Les recommandations figurant dans l'EDIC sont récapitulées dans une matrice d'action.

2. Pourquoi renforcer le Cadre intégré?

Plusieurs évaluations du CI ont été réalisées récemment.¹ Un atelier de simulation² a également eu lieu l'an dernier. La conclusion générale de ces réflexions est que le CI constitue un bon cadre pour aider les PMA à renforcer leurs capacités commerciales et faciliter l'ajustement et l'intégration dans le système commercial multilatéral, mais que le processus souffre encore de grosses lacunes. D'une manière générale, le CI n'a pas réussi à intégrer le commerce dans le processus CSLP et n'a pas fourni aux PMA des ressources humaines et financières suffisantes pour livrer les résultats attendus. Le processus a été lent, et le passage du diagnostic et de la fixation de priorités aux investissements par les donateurs et les organisations dans le cadre de leurs programmes permanents ne s'est fait qu'assez lentement. Autrement dit, il y a un déficit dans la mise en œuvre; les priorités recensées lors du processus des EDIC ne sont pas reprises dans les investissements généraux.

Il apparaît aussi que la prise en charge par les pays a été médiocre. Les structures nationales chargées du CI n'ont généralement pas cherché à intégrer le commerce dans le processus de développement, et il y a souvent un manque de compréhension de l'importance du commerce au niveau national. La capacité de faire avancer le processus d'intégration est généralement insuffisante, et le soutien au renforcement des capacités qui a été apporté par le biais du CI n'a pas été à la hauteur de la tâche. Le commerce continue d'être considéré avant tout comme la prérogative du Ministère du commerce et, alors que l'engagement actif des Ministères des finances, du plan et du développement économique est essentiel à la réussite du programme, il n'a pas toujours été présent. Dans certains cas, ces obstacles ont été surmontés, grâce souvent à un fort leadership politique, mais ce n'est pas la norme.

La communauté des donateurs n'a généralement pas répondu de façon adéquate aux besoins recensés dans les EDIC. Ce problème est dû en partie au fait que les constatations et les recommandations figurant dans les EDIC n'ont pas été correctement intégrées dans les DSRP et les processus analogues, ni dans les cadres de programmation d'autres donateurs. Souvent, le CI est considéré comme un processus autonome, aussi bien par les donateurs que par les PMA. Le commerce n'est pas suffisamment considéré par les donateurs et les bénéficiaires comme un aspect à part entière du développement économique et de la lutte contre la pauvreté, de sorte qu'il n'est pas placé suffisamment en tête de leurs priorités.

3. Les travaux de l'Équipe spéciale

Étant donné l'intérêt croissant pour la question du commerce et du développement et les faiblesses susmentionnées, le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI a décidé, lors de sa réunion de septembre 2005³, que le CI devrait être renforcé et doté de ressources supplémentaires. Les services de la Banque mondiale ont estimé qu'il faudrait, pour ce CI renforcé, un montant compris entre 200 et 400 millions de dollars EU, d'après les besoins recensés dans les 40 pays bénéficiaires actuels, et en supposant que le CI soit élargi aux "pays exclusivement IDA". À la suite de cela, le CDCI a créé une équipe spéciale chargée d'élaborer des propositions relatives à ce

¹ Par exemple: "Évaluation du Cadre intégré remanié d'assistance technique liée au commerce aux pays les moins avancés", Consortium Capra-BPCC, novembre 2003, et "Integrated Framework for Trade-Related Technical Assistance Addressing Challenges of Globalization: An Independent Evaluation of the World Bank's Approach to Global Programs: Case Study", Agarwal et Cutura, 2004.

² Simulation du Cadre intégré, Addis-Abeba, Éthiopie, septembre 2005.

³ Communiqué du Comité du développement, Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement, 25 septembre 2005.

renforcement, y compris l'extension des ressources et de la portée du CI et le renforcement de son efficacité. Le mandat de l'Équipe spéciale figure à l'Appendice I.

L'Équipe spéciale comprend des représentants des PMA et des donateurs (voir la liste des membres à l'Appendice II) et, à l'issue d'une première réunion présidée par l'Ambassadeur de la Zambie, l'Ambassadeur du Canada a été invité à en exercer la présidence. Elle a effectué ses travaux en deux phases: avant et après la Conférence ministérielle de Hong Kong. Au cours de la première phase, elle a élaboré des recommandations consensuelles sur son mandat et les éléments essentiels, qui ont été approuvées par les Ministres à Hong Kong.

Par la suite, l'Équipe spéciale s'est réunie à 12 reprises entre janvier et mai 2006, y compris une session consacrée à entendre le point de vue des organisations participantes du CI (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD). Pour orienter les discussions de fond, les membres ont rédigé des documents de travail individuels sur la portée, le financement, les résultats à l'intérieur des pays et la gestion, la direction et l'administration. L'Équipe spéciale a tenu un atelier de deux jours, les 1^{er} et 2 avril, à Coppet (Suisse), pour élaborer des recommandations initiales. À sa dernière réunion, elle a affiné ces recommandations, tâche à laquelle ont beaucoup contribué les communications faites par les organisations du CI.

Tout au long de ses travaux, l'Équipe spéciale a bénéficié d'un fort engagement de ses membres, qui ont veillé à ce qu'il y ait toujours une discussion animée et éclairée. Ils ont pris leurs responsabilités très au sérieux. Il est particulièrement réconfortant de constater qu'il y a souvent eu des représentants des capitales (des PMA aussi bien que des donateurs), ainsi que des missions à Genève, ce qui témoigne de l'importance attachée aux travaux de l'Équipe spéciale par ses membres. L'Équipe spéciale a bénéficié d'un puissant apport de compétences en matière de développement et de commerce de la part de ses membres.

Le point de départ des discussions de fond de l'Équipe spéciale est la Déclaration ministérielle de Hong Kong⁴, dans laquelle les Ministres ont réaffirmé leur engagement "d'intégrer effectivement et véritablement les PMA dans le système commercial multilatéral", indiqué qu'ils attachaient "une priorité élevée à la mise en œuvre effective du Cadre intégré" et reconnu qu'il était "urgent de rendre le Cadre intégré mieux à même de répondre effectivement et en temps voulu" aux besoins des PMA (paragraphe 48). Ils ont demandé à l'Équipe spéciale de présenter un rapport au CDCI pour le 30 avril 2006, afin que le CI renforcé puisse entrer en vigueur au plus tard le 31 décembre 2006. Ils sont convenus que le CI renforcé devrait comprendre trois éléments spécifiques:

- i) un financement accru, prévisible et additionnel pour la mise en œuvre de matrices d'action;
- ii) le renforcement des capacités à l'intérieur des pays pour assurer la gestion, la mise en œuvre et le suivi du processus du Cadre intégré;
- iii) l'amélioration de la direction du Cadre intégré.

L'Équipe spéciale a reconnu l'importance de la facilitation des échanges et le fait qu'elle devrait aboutir à une amélioration de la situation économique dans les PMA et aider à atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement qui consiste à réduire la pauvreté de moitié. Mais elle a aussi reconnu que la libéralisation des échanges ne pourrait apporter de telles améliorations que si elle était traitée de façon durable et intégrée à la stratégie de développement globale des différents pays.

⁴ Déclaration ministérielle de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong Kong, décembre 2005.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide⁵ a été jugée très importante dans ce processus, et nos recommandations s'inspirent de ces principes.

La Déclaration de Paris énonce des engagements spécifiques dans les domaines suivants:

1. *Renforcement des stratégies nationales de développement des pays partenaires et des cadres opérationnels correspondants (plans, budgets et cadres d'évaluation des performances, par exemple).*
2. *Alignement de l'aide sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires et soutien au renforcement de leurs capacités.*
3. *Renforcement des obligations mutuelles des donateurs et des pays partenaires à l'égard des citoyens et des instances parlementaires concernant leurs politiques et leurs stratégies de développement, et les résultats obtenus.*
4. *Suppression des doubles emplois dans les efforts des donateurs et rationalisation de leurs activités pour en optimiser la rentabilité.*
5. *Réforme et simplification des politiques et procédures des donateurs dans un sens qui encourage la collaboration et l'alignement progressif sur les priorités, systèmes et procédures des pays partenaires.*
6. *Définition de mesures et de normes de performance et de reddition de comptes pour les pays partenaires dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la passation des marchés, des garanties fiduciaires et de l'évaluation environnementale, conformément aux bonnes pratiques généralement acceptées, et mise en application rapide et généralisée de celles-ci.*

4. Principales conclusions de l'Équipe spéciale

L'Équipe spéciale a reconnu que le CI avait eu des résultats positifs dans un certain nombre de PMA et qu'il était important de mettre en évidence les points forts des dispositions actuelles et de s'en inspirer pour le rendre plus efficace et efficient. Elle a relevé quatre aspects essentiels:

- Il faut une prise en charge beaucoup plus forte du CI par les PMA et les donateurs. C'est en partie un problème de capacités. Il faut mettre en place et renforcer dans les PMA les capacités nécessaires pour faciliter la prise en charge. De même, les donateurs doivent accorder une priorité beaucoup plus grande à ces questions et fournir davantage de ressources.
- Il y a un écart à combler entre le diagnostic et la présentation de projets susceptibles d'être financés. En outre, les travaux diagnostiques doivent être plus dynamiques, et les EDIC et les matrices d'action doivent être actualisées régulièrement.
- La responsabilité de la gestion et de la mise en œuvre doit être plus centrée. Actuellement, elle est diffuse et mince. Tout le monde et personne est responsable. Il faut une gestion et une structure de direction beaucoup plus claires.
- Il faut un financement suffisant et prévisible, pour atteindre les objectifs du CI.

Pour établir nos recommandations, nous avons examiné diverses options et autres formules, parfois au cours de débats prolongés et riches. Nous sommes cependant parvenus à des conclusions spécifiques sur chaque aspect.

L'Équipe spéciale a été unanime à reconnaître que le CI devrait être piloté par les pays. Nous avons cependant constaté que les PMA étaient fréquemment dans l'impossibilité de faire tout ce qu'il

⁵ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement: appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, mars 2005, Forum de haut niveau.

fallait pour assurer la prise en charge. Souvent, les capacités sont tout simplement absentes. Il faut donc que le CI soutienne le renforcement des capacités dans les PMA pour leur permettre d'assumer une plus grande prise en charge. Nous convenons qu'il faut apporter un soutien beaucoup plus grand au point de coordination national. Ce soutien pourrait consister à financer une partie des dépenses de personnel, le coût des experts locaux, une partie des frais de fonctionnement locaux, et du matériel tel que les ordinateurs et les accessoires. Il faut aussi prévoir des contributions à court terme, comme la réalisation d'études sectorielles et d'analyses coûts-avantages. Le CI doit aussi aider à rehausser l'image du commerce et du Ministère du commerce dans les PMA, afin que les organes supérieurs de l'État accordent une reconnaissance suffisante à cette question. L'établissement d'un comité interministériel de haut niveau est très important pour assurer l'adhésion des divers ministères.

Un autre aspect de la prise en charge concerne les donateurs, qui n'ont généralement pas prêté assez attention à la nécessité de fournir des ressources suffisantes, de façon coordonnée et harmonisée. Il faut que les donateurs reconnaissent davantage l'importance du commerce et apportent plus de fonds de manière durable. Ils doivent harmoniser leurs procédures et se coordonner davantage pour la fourniture des projets et des programmes, en se centrant sur les priorités énoncées dans les matrices d'action. Il faudrait les encourager à harmoniser leur programmation liée au commerce autour des EDIC, qui constituent un exemple d'analyse partagée, comme l'indique la Déclaration de Paris. Il faut aussi qu'ils investissent dans des mesures de renforcement des capacités au plan interne, tant au siège que sur le terrain. Le renforcement des capacités internes sera décisif à mesure que nous ferons passer le CI à une échelle supérieure et répondrons plus généralement au programme d'Aide pour le commerce.

L'Équipe spéciale a estimé que la portée du CI devrait être élargie, afin de soutenir des activités liées à l'analyse des besoins et à leur classement par ordre de priorité, ainsi qu'à leur intégration dans les stratégies de développement, à l'élaboration et à la mise en œuvre des matrices d'action, et à la coordination entre les donateurs. Nous reconnaissons que, même si les EDIC offrent une bonne base de diagnostic et si les matrices d'actions énoncent ce qui doit être fait, le processus risque de s'arrêter là, et s'est arrêté là, car il n'y a pas de mécanisme clair pour faciliter la mise en œuvre. Il faut plus d'efforts pour combler l'écart entre la matrice d'action et la mise en œuvre qui conduit aux projets susceptibles d'être financés, qui attireront les fonds nécessaires. Par conséquent, nous convenons que la portée du CI renforcé doit être élargie à la fois en amont et en aval.

Nous constatons en outre qu'avec l'évolution rapide de l'économie mondiale, le CI devrait aussi financer des mises à jour des EDIC et des matrices d'action et faciliter la réalisation d'autres études et activités périodiquement nécessaires. Les matrices d'action seraient ainsi des documents évolutifs, capables de mieux s'intégrer dans les DSRP ou les autres plans de développement économique. Il a été souligné, notamment par les PMA membres de l'Équipe spéciale, que le CI devait traiter les questions liées à l'offre, ainsi que l'importance de faciliter la mise en place d'infrastructures appropriées.

L'Équipe spéciale a débattu assez longuement de la question de savoir si le CI devrait être étendu à d'autres pays en développement à faible revenu qui ne font pas partie des PMA mais qui ont besoin d'une assistance technique liée au commerce. Elle a conclu que le CI devrait rester exclusivement réservé aux PMA, car leurs besoins sont particulièrement aigus, bien qu'un mécanisme similaire puisse être utile dans d'autres pays.

Selon les dispositions actuelles, la responsabilité du CI entre les organisations et les donateurs est diffuse. L'OMC abrite un petit secrétariat; le PNUD est chargé du Fonds d'affectation spéciale; la Banque mondiale et parfois le PNUD sont responsables des EDIC; et différents donateurs sont nommés comme facilitateurs dans les différents PMA. Le rôle des trois autres organisations est assez vague. La gestion est fragmentée, de sorte que l'obligation de rendre des comptes n'est pas claire. Le

GTCI a aussi un rôle majeur dans la prise de décisions, mais il se réunit peu souvent et n'est pas adapté pour exercer des fonctions de gestion courante.

Pour déterminer la structure de direction optimale du CI, l'Équipe spéciale a examiné plusieurs modèles, allant des retouches légères aux changements radicaux, à savoir:

- améliorer les dispositions actuelles, sans modifier les attributions;
- concentrer la gestion et les principales responsabilités au sein d'une organisation, tout en maintenant le secrétariat à part;
- concentrer toutes les fonctions au sein d'une des organisations existantes;
- créer une organisation entièrement nouvelle, avec son propre statut juridique, voire sous-traiter l'ensemble du processus à un prestataire du secteur privé.

Nous avons procédé à une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) pour chacune de ces options et nous avons constaté que chacune avait ses avantages et ses inconvénients. Nous avons écarté la première et la dernière, car elles étaient incompatibles avec les tâches à remplir par un CI renforcé.

L'Équipe spéciale a estimé que le CI devrait être géré de façon durable et doté de ressources suffisantes pour pouvoir fonctionner de manière professionnelle et chronologiquement efficace. Il faut des lignes de responsabilité claires. Il faut élaborer des plans de travail et des budgets annuels, afin d'améliorer la prévisibilité et de faciliter une plus grande implication des donateurs. Nous avons donc conclu qu'il faudrait renforcer le secrétariat actuel et nommer à sa tête un administrateur en chef. Cela permettrait de définir des lignes claires de responsabilité hiérarchique, tout en facilitant la prise de décisions et la mise en œuvre. Nous avons décidé que l'OMC serait la meilleure organisation pour abriter le Secrétariat exécutif, car elle assure actuellement le secrétariat du CI et est intimement liée au programme en matière de commerce. Genève est sans doute le meilleur lieu en raison de la présence de l'OMC, mais aussi pour tirer parti de la présence d'autres institutions clés dans le domaine du commerce et du développement et faciliter l'accès des PMA, dont beaucoup ont une représentation commerciale dans cette ville. Toutefois, l'Équipe spéciale est fermement d'avis que l'administrateur en chef devrait rendre compte directement à son propre conseil et être indépendant de l'OMC, afin d'avoir suffisamment de souplesse et d'indépendance. Il faudrait que le Secrétariat exécutif s'engage activement auprès des points de coordination nationaux dans les PMA et instaure des relations de travail fortes et étroites avec eux.

L'Équipe spéciale recommande que l'administrateur en chef rende compte à un conseil qui, bien qu'ayant une structure analogue à l'actuel GTCI, ne participerait pas à la gestion courante, car ces responsabilités seraient déléguées à l'administrateur en chef. Le conseil rendrait lui-même compte au CDCI, qui se réunirait au moins une fois l'an. Le CDCI continuerait à exercer une supervision sur la politique, mais il veillerait en outre à ce que le processus décisionnel soit transparent et ouvert à la participation de tous. Nous convenons aussi qu'il faudrait un suivi et une évaluation renforcés et continus pour faire en sorte que le CI atteigne ses objectifs.

L'Équipe spéciale a en outre reconnu que, pour donner des résultats, le CI devrait continuer à bénéficier des compétences et des connaissances que lui apportent les six organisations participantes. Chacune d'elles a ses compétences propres. Nous reconnaissons que, pour bien fonctionner, le CI devrait continuer à s'appuyer sur les services fournis par ces organisations sur le terrain.

Tout au long de ses délibérations, l'Équipe spéciale a reconnu le rôle essentiel du secteur privé, qui oriente en dernier ressort le commerce. Il y a eu un large consensus sur le fait que le secteur

privé devrait être associé aux actions menées au niveau des pays, à tous les stades, y compris celui du diagnostic. À cette fin, l'Équipe spéciale estime que le secrétariat du CI devrait élaborer des stratégies en vue d'inclure le secteur privé dans les activités du CI.

L'Équipe spéciale a jugé insuffisant le niveau de financement actuel, environ 35 millions de dollars. Nous avons donc examiné ce qui serait nécessaire pour mettre en place un niveau raisonnable de capacités localement et répondre à une demande raisonnable. Notre évaluation indicative des coûts a révélé que le CI devrait mobiliser environ 400 millions de dollars sur cinq ans, grâce à un fonds multilatéral d'affectation spéciale et à la coopération bilatérale. Il faudrait un financement suffisant au fonds multilatéral d'affectation spéciale pour couvrir les dépenses liées au renforcement des capacités nationales (catégorie 1), certaines activités identifiées dans les matrices d'action, mais pas toutes (catégorie 2) et les dépenses du Secrétariat exécutif. Les donateurs se sont engagés à participer à une opération d'annonces de contributions qui serait lancée après l'approbation des recommandations de l'Équipe spéciale.

Les recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé ainsi que le calcul des coûts indicatifs figurent à l'Appendice III.

5. Les étapes suivantes

Une fois que le CDCI aura approuvé les recommandations de l'Équipe spéciale, il faudra engager de nouveaux travaux pour mettre au point les détails et entreprendre certaines actions, afin que la mise en œuvre du CI renforcé puisse commencer en janvier 2007. Ces travaux devront porter sur les points suivants:

- questions institutionnelles, y compris le personnel à affecter au Secrétariat exécutif;
- définition de l'approche à l'intérieur des pays et questions de programmation;
- lancement du processus de reconstitution des réserves.

Les questions institutionnelles spécifiques sont les suivantes:

- communication des détails du CI renforcé à toutes les parties prenantes;
- rédaction de nouveaux mandats pour le Comité directeur et le Conseil;
- transformation du GTCI en Conseil;
- clarification du statut du Secrétariat exécutif et de ses relations avec l'OMC;
- rédaction d'un accord de service avec l'OMC;
- précision du type de personnel à affecter au Secrétariat exécutif, avec rédaction des descriptions de poste;
- lancement du processus de recrutement pour l'administrateur en chef et les autres fonctionnaires;
- recherche de la méthode la plus économique de gérer le Fonds d'affectation spéciale.

Les questions à développer au sujet des activités à l'intérieur des pays sont les suivantes:

- détailler les mesures probables nécessaires pour soutenir le point de coordination national à travers l'unité nationale de mise en œuvre;
- examiner le rôle des donateurs à l'intérieur des pays, y compris celui du coordonnateur des donateurs;
- clarifier le rôle des différentes organisations et des autres intervenants;
- élaborer les détails de la programmation à l'intérieur des pays, de façon que les différentes organisations aient une représentation plus claire de leurs éventuelles responsabilités spécifiques et de la façon dont le processus fonctionnerait, y compris les travaux préalables aux EDIC, l'élaboration des EDIC, les activités d'intégration, la préparation et la mise en œuvre des activités financées au moyen de la catégorie 2.

Les activités relatives au processus de reconstitution des réserves sont les suivantes:

- préciser les estimations de coûts;
- fixer la date d'une conférence d'annonces de contributions et l'organiser.

Appendice I

Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Mandat

Une Équipe spéciale est créée conformément au résultat de la réunion annuelle du Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI les 24 et 25 septembre 2005, qui a approuvé la proposition d'un "Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés, y compris l'extension de ses ressources et de sa portée et le renforcement de son efficacité".⁶

Première phase

L'Équipe spéciale tiendra des consultations avec les parties prenantes et présentera des propositions au Groupe de travail et au Comité directeur du Cadre intégré au sujet de l'Aide pour le commerce et du renforcement du Cadre intégré.

L'Équipe spéciale rendra compte au Groupe de travail et au Comité directeur du Cadre intégré le 2 décembre 2005 au plus tard.

Les recommandations figurant dans le rapport s'inspireront des résultats de la réunion annuelle de la Banque mondiale et du FMI des 24 et 25 septembre 2005 et tiendront compte du récent exercice de simulation du CI, de l'atelier de Kigali et des évaluations du CI.

Deuxième phase

Compte tenu des décisions qui pourraient être prises par le Groupe de travail et le Comité directeur du Cadre intégré et par la Conférence ministérielle de Hong Kong de l'OMC, de nouvelles propositions seront élaborées au début de janvier 2006, avec un calendrier à convenir durant la première phase. Un rapport sera remis au Groupe de travail et au Comité directeur du Cadre intégré pour le 30 avril 2006. Le CI renforcé devrait être mis en place le 31 décembre 2006 au plus tard.

Consultations

L'Équipe spéciale tiendra des consultations avec les six organisations du CI et les autres parties prenantes.

Composition

L'Équipe spéciale sera composée de représentants du groupe des donateurs du Cadre intégré et des pays les moins avancés visés par le Cadre intégré. Ses membres choisiront leur président. Elle sera appuyée par des consultants.

⁶ Communiqué du Comité du développement, Comité ministériel conjoint des Conseils des gouverneurs de la Banque et du fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement, 25 septembre 2005.

Décision du Groupe de travail du Cadre intégré

Le Groupe de travail du Cadre intégré a décidé qu'un CI renforcé comprendrait les trois éléments suivants:

- i) un financement accru, prévisible et additionnel pour la mise en œuvre de matrices d'action;
- ii) le renforcement des capacités à l'intérieur des pays pour assurer la gestion, la mise en œuvre et le suivi du processus du Cadre intégré;
- iii) l'amélioration de la direction du Cadre intégré.

Appendice II

Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Composition de l'Équipe spéciale

Bénin	Dominique Fifatin
	Eloi Laourou
Canada (présidence)	S.E. Don Stephenson
	Mark Gawn
Commission européenne	Jan-Peter Mout
	Peter Young
	Walter Kennes
	Andrea Nicolai
États-Unis	Nance Kyloh
	Nancy Adams
	Anne Simons-Benton
Finlande	Jatta Jamsen
France	Emmanuel Farcot
Italie	Dario Ciccarelli
Japon	Kiminori Iwama
	Asoko Sato
Lesotho	Pheko Masabata
Népal	S.E. Gyan Chandra Acharya
Norvège	Frederik Arthur
Royaume-Uni	Edward Brown
	Susan Prowse
Rwanda	Edouard Bizumuremyi
Sénégal	Mbaye Ndiaye
Suède	Niklas Strom
Suisse	Jean-Pierre Cuendet
	Darius Kurek
Zambie	S.E. Love Mtesa

Note:

L'Équipe spéciale était ouverte à tous.

Appendice III

Recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Préambule

L'Équipe spéciale apporte son soutien à la mission du Cadre intégré, dont le but est de renforcer la capacité commerciale des PMA de s'intégrer dans le système commercial multilatéral afin de réduire la pauvreté et de tirer parti d'un accroissement de l'accès aux marchés. Elle réaffirme le mandat du Cadre intégré:

- intégrer le commerce dans les plans de développement national des PMA et dans les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP); et
- faciliter la fourniture coordonnée de l'assistance technique liée au commerce pour répondre aux besoins identifiés par les PMA;
- développer la capacité des PMA de commercer, notamment par le renforcement des capacités et en remédiant aux contraintes du côté de l'offre.

Étant donné l'évolution de la situation, le Cadre intégré devrait compléter les discussions en cours sur l'aide pour le commerce et d'autres initiatives connexes.

L'engagement d'intégrer le commerce dans les processus de développement national, comme celui des CSLP, est essentiel pour atteindre les Objectifs de développement du Millénaire. Le Cadre intégré est, à cette fin, un outil et un moyen. Il s'inscrit dans le cadre plus général du soutien des donateurs et de leur programmation autour des plans et des priorités de développement d'un pays.

L'Équipe spéciale veut renforcer le processus du Cadre intégré, en s'appuyant, si possible, sur la structure et les modalités existantes, et il souhaite continuer à bénéficier de la participation pleine et entière des six organisations du Cadre intégré (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD).

Le Cadre intégré renforcé devrait être guidé par les principes d'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris, comme l'harmonisation entre les donateurs, l'utilisation des systèmes nationaux, la promotion de l'appropriation et la participation des intéressés, tels que le secteur privé local. L'atout du concept du Cadre intégré et le potentiel qu'il offre pourraient être considérés comme une méthodologie pour la fourniture ultérieure de l'assistance liée au commerce.

Conformément à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, le Cadre intégré renforcé devrait comprendre les trois éléments spécifiques ci-après:

- fournir un financement accru, prévisible et additionnel sur une base pluriannuelle;
- renforcer le Cadre intégré à l'intérieur des pays, y compris par une intégration du commerce dans les plans de développement et stratégies de réduction de la pauvreté nationaux; par un suivi plus effectif des études diagnostiques sur l'intégration du commerce et de la mise en œuvre de matrices d'action; et par une coordination renforcée et plus effective entre les donateurs et les parties prenantes du Cadre intégré, y compris les bénéficiaires;

- améliorer la structure de prise de décisions et de gestion du Cadre intégré pour assurer une fourniture effective et en temps voulu des ressources financières et programmes accrus.

1. Portée

Il est proposé de modifier le guichet 1 actuel pour soutenir l'accroissement des capacités à l'intérieur des pays et pour couvrir un ensemble d'activités de base. Il est proposé d'appeler cela la "catégorie 1". Le guichet 2 actuel devrait être modifié pour faciliter la mise en œuvre accrue des activités identifiées comme prioritaires dans la matrice d'action. Il est proposé d'appeler cela la "catégorie 2".

1.1 Champ d'application

Il faudrait élargir le champ d'application du Cadre intégré pour y inclure:

- des activités en amont – renforcement des capacités pour aider les pays à entreprendre une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC) et à intégrer l'EDIC dans leurs plans de développement nationaux comme le CSLP;
- une EDIC élargie, portant sur des questions plus générales liées au commerce, comme l'évaluation des besoins d'infrastructure, y compris les questions connexes relatives à la conception des politiques et les questions transversales et régionales, en cas de demande, et une réponse aux besoins découlant des processus de libéralisation du commerce en cours et de nouvelles règles commerciales, y compris le PDD;
- la mise à jour périodique de l'EDIC, lorsque cela est nécessaire;
- des activités en aval, portant sur l'intégration dans le processus du CSLP, la préparation de l'exécution des projets et programmes identifiés dans les matrices d'action et l'exécution des projets, y compris les projets axés sur la suppression des contraintes du côté de l'offre, en fonction de critères à définir.

Les principaux domaines pouvant faire l'objet d'une intervention, définis dans les modalités concernant le guichet 2, resteraient les mêmes et soutiendraient des activités relais identifiées dans les matrices d'action. Le mandat existant pour le guichet 2 comprend les points suivants:

- renforcement des institutions pour traiter les questions de politique commerciale;
- renforcement des capacités de production pour l'exportation;
- renforcement des services d'appui au commerce;
- renforcement de la capacité de facilitation des échanges;
- formation et mise en valeur des ressources humaines;
- assistance pour la mise en place d'un cadre réglementaire et politique lié au commerce qui encourage le commerce et l'investissement.

1.2 Modalités

Catégorie 1: Il s'agirait de fournir des ressources du Fonds d'affectation spéciale qui sont à la disposition de tous les pays bénéficiant du Cadre intégré pour des fonctions essentielles, compte tenu des autres financements disponibles et sur la base des activités en cours dans le secteur du commerce. Les activités visées seraient les suivantes:

- renforcement des capacités humaines en amont;
- préparation et/ou mise à jour d'une EDIC;
- fourniture d'un soutien à l'unité nationale de mise en œuvre et aux institutions clés, y compris fourniture de ressources humaines et de petit matériel, notamment des ordinateurs, etc.;
- assistance pour faciliter l'intégration dans le plan de développement national.

Catégorie 2: Il s'agirait de fournir des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour financer les activités identifiées dans la matrice d'action, compte tenu des autres financements disponibles et de la qualité des projets. Le Fonds d'affectation spéciale accorderait un financement relais pour le lancement des activités identifiées dans l'EDIC, telles que la préparation de projets, et la réalisation d'études de faisabilité, et pour financer des projets de plus petite taille, y compris des projets d'amorçage. Les activités/projets sont notamment les suivants:

- assistance pour la mise en œuvre des engagements spécifiques pris dans le cadre de l'OMC et des autres engagements en matière de politique commerciale;
- activités préparatoires pour le développement de l'infrastructure et les projets d'infrastructure;
- activités axées sur l'harmonisation des matrices d'action avec les plans de développement nationaux, la définition des priorités et l'analyse des coûts et des avantages en vue de la conception et de l'exécution de projets;
- fourniture d'une assistance supplémentaire à l'unité nationale de mise en œuvre et aux institutions clés;
- assistance pour l'élaboration d'un plan commercial national et/ou de programmes sectoriels;
- assistance pour la conception de projets dans le cadre des processus de programmation réguliers, tels que les Groupes consultatifs de la Banque mondiale et les tables rondes du PNUD.
- exécution indépendante de petits projets identifiés dans les matrices d'action EDIC.

Pour les activités de mise en œuvre plus vastes, identifiées dans la matrice d'action, comme les projets d'infrastructure, il faudrait faire appel à des mécanismes de soutien autres que le Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, par exemple par l'intermédiaire des Groupes consultatifs de la Banque mondiale et des tables rondes du PNUD. L'un des objectifs du Cadre intégré est d'aider à mobiliser ces ressources et d'assurer la cohérence. Des renseignements sur les autres ressources

disponibles pour la mise en œuvre des activités décrites dans les matrices d'action devraient être fournis dans les rapports concernant le Cadre intégré.

1.3 Pays visés

Le Cadre intégré est destiné aux PMA.

2. Gestion et opérations à l'intérieur des pays

Le Cadre intégré doit être mieux aligné, intégré et séquencé par rapport au CSLP et aux plans de développement nationaux ainsi qu'aux programmes de développement de la politique commerciale et du secteur privé. Le but devrait être d'harmoniser sur la base d'une approche commune pour les différents secteurs économiques, qui serait déterminée dans les pays en fonction des besoins. S'il est impératif que les PMA intègrent le commerce dans leurs plans de développement, il faut aussi que les donateurs et les organisations l'intègrent mieux dans leur planification et leur programmation.

Bien que les pays bénéficiant du Cadre intégré aient des structures de direction et de gestion différentes, quelques pratiques optimales ont été identifiées. Le Cadre intégré devrait utiliser et renforcer les structures existantes identifiées comme étant les plus efficaces, y compris celles qui ont été identifiées lors de l'atelier de simulation du Cadre intégré, organisé à Addis-Abeba en septembre 2005.

2.1 Mécanismes institutionnels

Pour assurer une participation et une coordination à un niveau élevé et pour obtenir un engagement politique, il faudrait établir un comité interministériel de haut niveau. Cette action devrait être dirigée au niveau ministériel et devrait être coordonnée par le Ministère du commerce, des finances ou du plan ou par un autre ministère, la décision appartenant à chaque pays. La collaboration étroite des Ministères du commerce, du plan et des finances est indispensable.

Pour soutenir la mise au point de l'EDIC et la mise en œuvre des matrices d'action, il faudrait établir un processus faisant largement intervenir les parties prenantes, y compris les représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et de la société civile.

Afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre intégré, il faudrait renforcer le point de coordination du Cadre intégré, notamment en créant, le cas échéant, une unité nationale de mise en œuvre. Le point de coordination, désigné par les autorités nationales, est chargé de coordonner les activités du Cadre intégré dans le pays, en consultation avec le secrétariat du Cadre. Le Cadre intégré fournira des ressources, en fonction des besoins, pour renforcer cette capacité, y compris des ressources de secrétariat (humaines et matérielles), de préférence par le recours à des experts locaux. L'unité pourrait être établie au sein d'une administration appropriée ou en dehors des structures gouvernementales normales, en fonction des exigences spécifiques des pays. Le point de coordination devrait faire rapport au comité interministériel dans le cadre du processus de planification du développement.

Pour fournir une réponse effective et éviter les doubles emplois, les organisations, les donateurs et les bénéficiaires doivent travailler ensemble dans le cadre des processus locaux. À cette fin, il est essentiel qu'un facilitateur local des donateurs, doté d'un mandat précis adapté à la situation locale, soit nommé par les donateurs en consultation avec les autorités locales. Son principal objectif sera d'aider à intégrer le commerce dans la programmation des donateurs afin d'assurer la mise en œuvre en temps voulu des matrices d'action.

Les organisations du Cadre intégré ont un rôle essentiel à jouer au niveau national dans l'intégration du commerce dans le développement. Le rôle de chaque organisation dans le programme du Cadre intégré dans chaque pays sera défini par le biais d'un dialogue entre les organisations, les autorités locales chargées du développement, le point de coordination et le secrétariat du Cadre intégré. Leur rôle comprend principalement la participation au processus de diagnostic, la mise en œuvre, la gestion des fonds au niveau local, et le suivi et l'évaluation. Pour faciliter l'engagement des organisations au niveau national, il faudrait adopter une approche fondée sur des programmes. Pour jouer pleinement leur rôle, les organisations devraient fournir, au niveau local, les compétences requises en matière de commerce et de développement et, à cet effet, elles devraient renforcer leur capacité de base dans le domaine du commerce et du développement.

2.2 Le processus de l'EDIC

Il est important que le pays bénéficiaire prenne lui-même l'initiative de préparer et/ou de mettre à jour son EDIC, notamment de sélectionner l'organisme d'exécution en consultation avec le secrétariat du Cadre intégré. L'équipe chargée de l'EDIC devrait comprendre des experts locaux et devrait collaborer étroitement avec l'équipe nationale chargée du CSLP.

Afin de faciliter la concordance, le partage d'informations et la mise en œuvre, il faudrait élaborer un modèle global pour les EDIC qui devrait servir à guider le processus. Le contrôle de la qualité des EDIC serait effectué en dernier ressort par le pays bénéficiaire avec l'appui de l'organisme d'exécution. L'EDIC devrait être un document évolutif et devrait être séquencé et synchronisé en fonction du processus de planification du développement national, notamment le CSLP, éventuellement par l'établissement d'un plan commercial national. Le point de coordination devrait se charger de mettre à jour l'EDIC et de l'intégrer dans le plan de développement national. Les six organisations du Cadre intégré ont une précieuse contribution à apporter au processus de l'EDIC. Normalement, elles ont toutes un rôle à jouer dès le début du processus.

2.3 Relations entre les capitales des PMA et Genève

Le processus du Cadre intégré dans les pays devrait être piloté à partir du pays et non depuis Genève.

Le point de coordination devrait développer activement des relations étroites avec le secrétariat du Cadre intégré, et un processus continu d'échange d'informations devrait être maintenu entre le point de coordination et le secrétariat du Cadre intégré.

Le Cadre intégré devrait coiffer les initiatives nationales et régionales concernant les capacités commerciales.

2.4 Rôle des organisations du Cadre intégré

Les organisations continueront de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du Cadre intégré. Comme il est indiqué plus haut, chaque pays déterminera, en consultation avec le Secrétariat du Cadre intégré, quels organismes ou organisations sont les mieux à même de poursuivre les activités du Cadre intégré, en faisant fond sur leurs avantages comparatifs et leur mandat. La participation des organisations du Cadre intégré aux projets et programmes devrait se faire sur la base du coût intégral.

3. Direction, gestion d'ensemble et administration

L'Équipe spéciale reconnaît que l'efficacité du Cadre intégré est entravée par la structure de gestion fragmentée existant actuellement et par la division non optimale des tâches entre les

différentes organisations, principalement entre l'OMC (secrétariat), la Banque mondiale (diagnostic) et le PNUD (Fonds d'affectation spéciale), ainsi que par l'absence de cadre de responsabilité précis.

L'Équipe spéciale ne propose pas de créer une nouvelle organisation. L'approche proposée a pour principal objectif de transférer la responsabilité au niveau des pays tout en consolidant la gestion et l'administration. Pour tirer parti, autant que possible, des atouts des structures existantes, l'Équipe spéciale recommande de modifier la structure de gestion et de direction en proposant de conserver le Comité directeur du Cadre intégré comme instance dirigeante générale, de transformer le Groupe de travail du Cadre intégré (GTCI) en un conseil auquel participeraient davantage les bénéficiaires et les donateurs, et de faire du secrétariat un Secrétariat exécutif dirigé par un administrateur en chef. Le Cadre intégré continuerait de s'appuyer sur les organisations pour s'acquitter de son mandat.

3.1 Le Comité directeur

Le Comité directeur, fondé sur l'actuel Comité directeur du Cadre intégré, devrait définir les orientations générales, suivre les progrès accomplis et offrir un cadre pour l'échange de données d'expérience. Il devrait se réunir au moins une fois par an.

3.2 Le Conseil

Un Conseil serait placé sous l'autorité du Comité directeur. Ce Conseil, fondé sur l'actuel groupe de travail du Cadre intégré, devrait rester de petite taille mais sa composition devrait être rééquilibrée. Il comprendrait toujours des représentants des bénéficiaires, des donateurs et des organisations. Le Conseil se réunirait aussi souvent que nécessaire pour mener ses activités, pour assurer une surveillance et donner des orientations et pour définir les critères programmatiques et les critères d'attribution.

3.3 Le secrétariat

Le secrétariat doit intégrer des fonctions de gestion au niveau mondial afin d'améliorer l'exécution (efficacité et efficacité) et de garantir une plus grande responsabilité. En conséquence, il devrait devenir un Secrétariat exécutif dirigé par un administrateur en chef, responsable devant le Conseil. L'administrateur en chef serait choisi par le Conseil.

L'Équipe spéciale recommande que le secrétariat du Cadre intégré soit une petite unité indépendante, établie à Genève, et qu'il soit installé administrativement au Secrétariat de l'OMC, tout en étant nettement séparé de lui.

Le secrétariat du Cadre intégré serait chargé:

- d'assurer le secrétariat des organes directeurs,
- de proposer au Conseil un programme de travail et un budget annuels, y compris des crédits pour le personnel,
- de proposer au Conseil des critères programmatiques et des critères d'attribution,
- d'établir des rapports de fond et des rapports financiers,
- de coordonner le soutien aux pays,
- d'assurer la gestion financière, y compris la gestion du Fonds d'affectation spéciale,

- d'identifier de nouvelles sources de financement,
- de maintenir des relations étroites avec les unités nationales de mise en œuvre,
- de maintenir des relations étroites avec les organismes d'exécution,
- d'établir des contacts avec les parties prenantes,
- de faire connaître les pratiques optimales, notamment au moyen d'un site Web,
- d'assurer le suivi et l'évaluation,
- d'exécuter les autres tâches qui lui seront confiées par le Conseil,
- d'élaborer des stratégies pour associer le secteur privé aux travaux du Cadre intégré.

Tout en reconnaissant que la nouvelle structure du personnel du secrétariat du Cadre intégré devrait être déterminée par le Conseil et par l'administrateur en chef, l'Équipe spéciale recommande que l'administrateur en chef soit recruté au mérite par le Conseil et relève directement de lui. Le personnel sera aussi recruté au mérite. Le personnel affecté à l'actuelle Unité de mise en œuvre du programme du Cadre intégré devrait être incorporé dans le Secrétariat exécutif.

3.4 Direction locale

Conformément à la section 3 ci-dessus, le point de coordination devrait être chargé de la mise en œuvre du Cadre intégré au niveau national.

4. Suivi et évaluation

Il n'existe pas actuellement de mécanisme unique de suivi et d'évaluation adéquat pour le Cadre intégré, de sorte qu'il est difficile d'évaluer les résultats.

- il faut élaborer et mettre en place, à titre prioritaire, un système effectif de suivi et d'évaluation, tant au niveau mondial qu'au niveau national;
- pour encourager le partage de données d'expérience, le Comité directeur devrait exposer, à chacune de ses sessions, l'expérience de certains membres du Cadre intégré au niveau des pays;
- il faudrait maintenir des liens avec l'OCDE pour tirer parti de la base de données OMC/OCDE/CAD concernant l'assistance liée au commerce;
- il faudrait nommer un vérificateur indépendant.

5. Financement

L'Équipe spéciale recommande d'accroître la prévisibilité du financement pour les bénéficiaires ainsi que le niveau du financement, notamment en identifiant de nouvelles sources de fonds.

5.1 Niveau du financement

À sa réunion annuelle en 2005, le Comité du développement de la Banque mondiale et du FMI a pris note d'une estimation selon laquelle un montant de 200 à 400 millions de dollars EU serait nécessaire sur cinq ans, sur la base des besoins prévus pour 40 pays. Sur la base des recommandations susmentionnées, il a été procédé au calcul des coûts indicatifs du Cadre intégré renforcé (voir l'annexe).

Une fois nommé, l'administrateur en chef devrait établir un plan de travail et un budget triennal à horizon mobile, qui serait soumis à l'approbation du Conseil.

5.2 Engagements des donateurs et fourniture de fonds

La prévisibilité du financement est importante. Les donateurs devraient faire des annonces de contributions indicatives pluriannuelles, si possible sur une période de trois à cinq ans, même si les engagements/obligations effectifs sont sur une base annuelle. Il devrait y avoir un financement multilatéral et bilatéral. L'affectation des fonds n'est généralement pas souhaitable bien qu'il puisse y avoir une certaine flexibilité dans la façon dont les donateurs financent certains aspects du Cadre intégré.

5.3 Sources de financement

Il faudrait identifier de nouveaux donateurs qui devraient être invités à participer, y compris des donateurs du secteur privé, tant au niveau national qu'au niveau international.

5.4 Allocation des ressources

Le financement au titre de la catégorie 1 destiné aux activités de base devrait être prévisible. Les décaissements devraient être décidés par le point de coordination en consultation avec le secrétariat du Cadre intégré.

Le financement au titre de la catégorie 2 sera fondé sur les demandes adressées par le point de coordination au secrétariat du Cadre intégré.

6. Arrangements transitoires

L'Équipe spéciale formule ces recommandations étant entendu que certains domaines doivent être précisés. Elle reconnaît en outre qu'il sera important d'assurer la continuité des activités en cours et des activités prévues du Cadre intégré pendant la période de transition.

Annexe

Recommandations de l'Équipe spéciale du Cadre intégré renforcé

Calcul des coûts indicatifs du Cadre intégré renforcé

Ce projet de calcul des coûts est basé sur la participation de 40 PMA et porte sur une période initiale de cinq ans. Les coûts indicatifs s'élèvent au total à environ 400 millions de dollars EU; ils comprennent les trois éléments suivants:

- catégorie 1: coûts du soutien des fonctions essentielles (77 millions de dollars);
- catégorie 2: coûts du soutien de la mise en œuvre de la matrice d'action (320 millions de dollars);
- coûts du Secrétariat exécutif (14 millions de dollars).

Il est admis que les pays ont des points de départ et des besoins différents. Par conséquent, le calcul des coûts par pays et des coûts totaux devrait être considéré comme indicatif. Les programmes de travail devront être adaptés en conséquence. Par exemple, il ne sera pas nécessaire d'entreprendre des activités pré-EDIC dans les pays qui ont déjà effectué une EDIC.

Les activités seront financées par un fonds multilatéral d'affectation spéciale et dans le cadre de la coopération bilatérale.

Catégorie 1: coûts du soutien des fonctions essentielles

Un coût total de 77 millions de dollars est calculé pour la catégorie 1 – soutien des fonctions essentielles pour les PMA participants. La catégorie 1 comprendra un certain nombre de mesures de soutien. Le programme de travail dans chaque pays variera en fonction de la situation du pays.

- Un soutien pré-EDIC sera accordé à 20 PMA qui ne participent pas encore au CI.
- Une provision est prévue pour la réalisation des EDIC dans 20 PMA, sur la base du montant actuellement budgétisé pour la réalisation d'une EDIC.
- Le soutien du point de coordination national pourrait comprendre la couverture d'une partie des dépenses de personnel, du coût des experts locaux, d'une partie des frais de fonctionnement locaux et du coût du matériel tel que les ordinateurs et les accessoires. Une provision est prévue aussi pour des contributions à court terme, comme la réalisation d'études sectorielles et d'analyses coûts-avantages. Le gouvernement devra fournir des locaux à usage de bureaux et couvrir les frais connexes.
- L'EDIC devra être mise à jour de temps à autre. On suppose que cette mise à jour sera effectuée deux fois pendant la période de cinq ans.

	Par PMA			Nombre de PMA	Coût total
	Dollars	Nombre	Dollars		
Soutien pré-EDIC	50 000	1	50 000	20	1 000 000
EDIC	400 000	1	400 000	20	8 000 000
Soutien du point de coordination	300 000	5	1 500 000	40	60 000 000
Mises à jour des EDIC	100 000	2	200 000	40	8 000 000
Total					77 000 000

Le fonds multilatéral d'affectation spéciale pour le CI couvrira les coûts afférents aux activités de la catégorie 1 lorsqu'ils ne seront pas financés par la coopération bilatérale.

Catégorie 2: soutien de la mise en œuvre des matrices d'action

Sur la base des estimations faites par l'un des organismes d'exécution, un montant indicatif de 12 millions de dollars par pays sur cinq ans est calculé pour le soutien de la mise en œuvre dans quatre ou cinq domaines prioritaires de la matrice d'action. Ces coûts comprennent un financement relais pour le lancement des activités identifiées dans l'EDIC, telles que la préparation de projets, et la réalisation d'études de faisabilité, ainsi que le financement de projets de plus petite taille, notamment de projets d'amorçage et la mise en place de certaines infrastructures. Les activités de mise en œuvre plus importantes identifiées dans l'EDIC seraient financées en dehors du CI. On suppose qu'il y aura des divergences dans l'échelonnement de la mise en œuvre. L'hypothèse utilisée est qu'un tiers des pays sera en mesure de commencer la mise en œuvre immédiatement, un tiers pourra mettre en œuvre les deux tiers des domaines prioritaires sur cinq ans, et les pays restants un tiers sur cinq ans. Cela donne une moyenne de 8 millions de dollars par pays soit un total de 320 millions de dollars pour la catégorie 2.

	Coût par PMA	Nombre de PMA	Coût total
	Dollars		Dollars
Domaines prioritaires de la matrice d'action	8 000 000	40	320 000 000

Il est prévu que la moitié au moins des coûts afférents aux activités de la catégorie 2 seront couverts par le fonds multilatéral d'affectation spéciale pour le CI. Le reste le sera dans le cadre de la coopération bilatérale notifiée annuellement au CI.

Secrétariat exécutif

Les coûts du Secrétariat exécutif sont estimés à 14 millions de dollars sur la base des hypothèses suivantes:

- sept professionnels employés à Genève;
- les professionnels seront assistés par trois agents administratifs engagés localement;
- les frais de fonctionnement comprennent les loyers, les services collectifs, les fournitures et les autres produits non durables;
- les professionnels effectuent chaque année 30 voyages à l'étranger au total;
- bien que l'Équipe spéciale n'ait pas fait de recommandations particulières concernant l'évaluation, un chiffre indicatif est inclus;

- un chiffre est indiqué pour les coûts afférents aux ateliers et aux autres activités de mise en réseau et de sensibilisation.

	Dollars	Quantités	Années	Total en dollars
Professionnels	250 000	7	5	8 750 000
Personnel d'appui	100 000	3	5	1 500 000
Frais de fonctionnement	200 000	1	5	1 000 000
Voyages	5 000	30	5	750 000
Évaluation	200 000	1	5	1 000 000
Mise en réseau et sensibilisation	200 000	1	5	1 000 000
Total				14 000 000

Les coûts du Secrétariat exécutif seront couverts par le fonds multilatéral d'affectation spéciale pour le CI.

Méthode de financement

Le CI renforcé sera financé à la fois par des contributions à un fonds multilatéral et par des contributions bilatérales, conformément à ses objectifs. Un certain nombre de pays ont déjà annoncé leur intention de fournir des ressources, sur une base pluriannuelle, au fonds multilatéral ou bilatéralement. Pour que le CI renforcé entre en vigueur, il lui faudra disposer d'une masse critique de ressources, ce qui nécessitera un processus formel d'annonce de contributions. L'Équipe spéciale encourage tous les donateurs actuels au CI à verser des contributions au fonds multilatéral d'affectation spéciale et demande instamment aux autres donateurs d'en faire autant.